



Délibération 2024-41
Conseil d'administration du 26 septembre 2024

Objet : composition de la commission des pénalités dans le cadre du mandat 2021-2026

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article L.114-17 et les articles R.114.11 et suivants du Code de la sécurité sociale ;

Vu la circulaire interministérielle n°DSS/2011/142 du 8 avril 2011 relative au dispositif des pénalités administratives dans les organismes chargés de la gestion des prestations familiales et des prestations d'assurance vieillesse ;

Vu l'avis publié au Journal officiel du 23 avril 2021 relatif aux résultats des élections des représentants élus au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu la délibération n°2012-24 du 30 mars 2012 portant constitution de la commission des pénalités en application de l'article L.114-17 du Code de la sécurité sociale ;

Vu l'avis du bureau, dans sa séance du 25 septembre 2024. |

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, désigne en qualité de membre de la commission des pénalités, à compter du 26 septembre 2024 :

Titulaires :

Jean-Luc Gibelin et Jean-Pierre Cazenave, représentants des employeurs

Michèle Carbonnier Ben Azouz et Cyrille Bellanger, représentants des affiliés

Suppléants :

Céline Martin et Eric Martinez, représentants des employeurs

Dominique Régnier et Cécile Marchand, représentants des affiliés |

Bordeaux, le 26 septembre 2024

Le secrétaire administratif du Conseil,

Alain Paquin